

Bulletin d'inscription

Nom de l'équipe	
Commune d'origine	
Si vous représentez une association, laquelle ?	
Nom du responsable	
Combien de cuisiniers serez-vous ?	
Acceptez-vous de cuisiner au jardin?	
Vous disposez d'un dispositif de chauffage de votre soupe ... à gaz ou électrique ... à préciser !	
Nom de la soupe	
Email	
Numéro de téléphone	

Règlement de la fête de la soupe

Général

Article 1er : L'association NECTAR organise un concours de soupes au Jardin de la Pichée, le **14 octobre 2023**, en plein air avec des tentes montées pour abris. Un point chaud sera proposé sur le site pour se réchauffer en cas de besoin.

Article 2 : Le concours est réservé aux associations ou groupes constitués : membres d'une famille, amis, voisins, collègues... personnes, y compris mineures, de 7 à 77 ans voire plus (mineur sous la responsabilité d'une personne majeure),

Article 3 : **Les inscriptions** doivent être transmises avant le **10 octobre 2023 et le plus tôt possible** à NECTAR par téléphone 06 14 87 05 02 ou par mail : nectar.pichee@laposte.net

Article 4 : **Seules les soupes maisons, chaudes ou froides sont acceptées** (soupes en briques ou en sachet interdites). Les équipes sont invitées à cuisiner au jardin de la Pichée mais il est permis de cuisiner à son domicile.

Article 5 : Un minimum de 2 personnes est exigé pour constituer une équipe. Un responsable devra être clairement identifié. Chaque équipe choisira un nom.

Article 7 : Rendez-vous le **14 octobre** au Jardin de la Pichée où les organisateurs vous aideront à vous installer (Stand et tables seront mis à votre disposition).

Article 8 : En cas de force majeure, l'association NECTAR se réserve le droit d'annuler cette manifestation. Il n'y aura aucun dédommagement possible pour tout frais engagé par les équipes inscrites au concours.

Article 9 : Les candidats acceptent la publication gracieuse de leur recette, ainsi que leur photographie soit publiée sur tous supports media.

Article 10 : La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Equipements

Article 1 : **Les équipes doivent apporter leur dispositif de chauffage** (réchaud et bouteille de gaz ou le cas échéant une plaque électrique), faitout, louche, économe, couteaux ... et les ingrédients pour préparer la soupe. Si vous ne disposez pas d'un point chaud merci de le signaler au moment de l'inscription auprès de NECTAR.

Article 2 : Chaque équipe présentera au concours une soupe qu'elle aura, de préférence, **préparée sur place à partir de 15h**. La possibilité est cependant laissée de réchauffer sur place une soupe « maison » mais l'équipe devra **venir s'installer au plus tard à 16h30**.

Article 3 : Chaque équipe devra avoir préparé près de **8 litres de soupe**. Pour la dégustation, servir l'équivalent de 2 cuillères à soupe maximum pour que le Jury Grand Public puisse goûter à toutes les soupes.

Article 4 : Chaque équipe devra mettre en scène librement sa soupe. Les attentes sont les suivantes :

- déguisement des cuisiniers,
- décoration du stand,
- Liste de tous les ingrédients de la Soupe sur une affiche A4 fournie

Catégories et gagnants

Les prix du Public : prix de la **meilleure soupe** et prix de la **plus belle décoration de table**.

Le prix du Jury, constitué de personnalités sélectionnées: **meilleure soupe**.

Prix **Soupe mystère** : le public est invité à déguster une soupe mystère pour en deviner les ingrédients, le gagnant est tiré au sort parmi ceux qui auront trouvé le maximum d'ingrédients. Un panier garni lui sera offert.

Les différents bulletins seront à déposer dans l'urne prévue.